

Eddy Khaldi

Président national de la Fédération



Bernard Racanière

Conseiller fédéral,
responsable de l'opération « Marseille »



Visite des écoles publiques de Marseille par la Fédération nationale des DDEN

La visite des écoles publiques de Marseille a été décidée et conduite par la Fédération nationale des DDEN entre fin avril et début juillet 2019. Notre Fédération s'assignait comme objectif de faire connaître et reconnaître localement conformément à notre mission officielle transcrite dans le Code de l'Éducation et ainsi d'aider notre Union départementale à se développer dans la ville de Marseille et plus généralement dans les Bouches-du-Rhône.

Nous avons rédigé à cet effet des rapports de visite de 75 % des écoles de Marseille permettant de réaliser une synthèse pour les responsables institutionnels, centrée sur l'intérêt des élèves. C'est pour nous DDEN un devoir de présenter ce que nous avons constaté au cours de nos visites. Nous avons la volonté de faire un état des lieux sincère et précis pour dresser le bilan des besoins présents et d'avenir. Ce résumé n'est qu'une infime partie de cette synthèse élaborée par notre Fédération. Ainsi, conformément à l'article 1^{er} de nos statuts, cette action se fixait pour but de coordonner et de réactiver l'activité de notre Union des Bouches-du-Rhône. Nous avons aussi décidé de conduire cette même initiative à Paris.

Pour réaliser ce projet nous avons, au préalable, rencontré, informé et obtenu l'autorisation des responsables institutionnels que nous remercions vivement pour leur accueil et leur accord :

- Mme Fanny Anor, Directrice adjointe du Cabinet de Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Mme Françoise Petreault, sous-Directrice de la DGESCO ;
- M. Dominique Beck, DASEN du département des Bouches-du-Rhône et Mme Dominique Truand, IEN-A qui a suivi, au quotidien, tout le déroulement de notre opération ;
- M. Bernard Bégnier, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;
- Mme Danièle Casanova, Adjointe au Maire en charge de l'Éducation ;
- Mmes et MM. les IEN qui ont assisté à la réunion de lancement de l'opération ;
- Mmes et MM. les Directrices et Directeurs de 445 écoles de Marseille et les personnels des écoles enseignantes et enseignants, ATSEM et personnels de service. Excellent accueil par les directrices et directeurs sur

toutes les écoles. Tous les directeurs ou directrices ne connaissent pas notre rôle et regrettent l'absence d'un DDEN dans leur Conseil d'école. Les équipes éducatives sont souvent stables et très engagées.

- Bernard Racanière, membre du Conseil fédéral des DDEN pilote de cette opération avec une partie des collègues DDEN des Bouches-du-Rhône et des Unions voisines, ainsi que des membres du Conseil fédéral natal, pour leur action.

Nous avons pris l'engagement, auprès de nos différents interlocuteurs institutionnels de ne pas communiquer le résultat de nos visites avant l'élection municipale de 2020. Celle-ci étant close le 5 juillet 2020 nous publions ce court résumé de la synthèse générale.

Un travail collectif pour mobiliser notre Union départementale

Depuis plusieurs mois, dans notre communication comme dans nos actes, le recrutement a été un de nos fils rouges. Nous constatons une grande faiblesse de nos effectifs dans le département des Bouches-du-Rhône. Il fallait, dans ce département, et à Marseille, en particulier, déployer conviction et énergie pour recruter des bénévoles nécessaires à notre action officielle de DDEN.

Très régulièrement, les médias dénonçaient nombre de problèmes de sécurité, de salubrité des établissements du premier degré de Marseille, constats que nous, DDEN, aurions dû faire émerger de notre nécessaire présence auprès des écoles.

Ces visites des écoles de Marseille, sous la conduite de la Fédération, se sont déroulées conjointement avec des membres du Conseil fédéral, d'Unions départementales voisines et de quelques DDEN des Bouches-du-Rhône entre fin

avril et début mai. D'autres visites se sont poursuivies avec quelques DDEN de l'Union 13 jusqu'en juin 2019.

Cette opération fût l'objet, par notre Fédération, d'une longue préparation avec des réunions au Ministère, au Rectorat, à la Direction académique et à la Mairie de Marseille pour le côté administratif. Le lancement a été organisé à partir de l'Inspection académique en présences d'IEN.

Les accords de l'Institution Éducation nationale et de la Mairie étant actés, tous les directeurs et directrices des 445 établissements ont été informés du but de ces visites, du caractère officiel de notre fonction et du planning. Les visites se sont déroulées en binôme de DDEN par arrondissement.

Dans le cadre de cette opération exceptionnelle, la Fédération a poursuivi deux objectifs : l'état des lieux des écoles pour la sécurité et l'intérêt des élèves et la redynamisation de l'Union, en déployant la communication sur notre fonction. La synthèse globale représente les visites de près de 350 des 445 écoles de Marseille.

Avec cette synthèse, un document regroupe des remarques et annotations complémentaires aux rapports de visite de la plupart des écoles.

Sur les visites d'écoles à Marseille

Selon le Code de l'Éducation article D. 241-34, la fonction du DDEN s'étend à tout ce qui touche la vie scolaire et périscolaire y compris les Centres de loisirs et les Caisses des écoles. Le délégué exerce une mission d'incitation et de coordination.

La Fédération met à la disposition des délégations départementales à titre d'exemple un rapport de visite pré-imprimé pour la visite annuelle. Ce document est modifiable et adaptable par les Unions. Le rapport de visite est rempli et signé par le ou les DDEN effectuant la visite. L'original est à destination de l'IEN (Code de l'Éducation article D. 241-34), par l'intermédiaire du président de la délégation locale. Une copie est remise au directeur d'école, et une au maire de la commune directement par le délégué pour une petite ville, par le président de la délégation pour une grande ville (Code de l'Éducation article D. 241-34). Un exemplaire est archivé au sein de la délégation. Le président de la délégation remet donc l'ensemble des rapports de

visite à l'IEN, si possible, en mains propres et accompagné d'une éventuelle synthèse générale. L'indépendance et le devoir de réserve n'excluent pas une courtoise fermeté quand les problèmes signalés dans les rapports méritent que nos interlocuteurs institutionnels interviennent pour y remédier.

Les bâtiments, un long retard à combler

Nous avons consigné l'état et l'entretien de tous les locaux dans nos rapports de visite : bâtiments, salles de classe, locaux annexes : préau, cour, salle de jeux, salle de repos, salle des ATSEM, bureau du directeur, BCD (Bibliothèque, Centre de Documentation), salle d'informatique, escaliers, portails, équipements sanitaires, installations sportives, de restauration scolaire, d'examen médical, de garderie.

Les visites ont permis de découvrir des disparités très importantes dans le bâti scolaire de la ville allant de locaux très exigus (plutôt dans les quartiers sud), y compris cours de récréation, ou pour certains bâtiments trop vastes et souvent délabrés et mal entretenus (plutôt dans les quartiers nord). Disparités également dans la réfection des locaux avec des bâtiments type Pailleron. Les plus entretenus se situent plutôt dans le sud de Marseille et les plus mal entretenus dans le nord de la ville. Les directrices et directeurs de ces écoles en zone nord mettent souvent en cause la « régie nord » responsable de l'entretien. Les délais d'exécution des travaux sont parfois longs de plusieurs années.

Ces défauts d'entretien impactent la sécurité interne ou externe avec l'intrusion de personnes, voire la salubrité (punaises, cafards ou blattes...).

Reviennent souvent :

- le changement ou l'étanchéité des fenêtres, le manque de rideaux pour isoler du soleil ;
- l'entretien de certaines cours d'écoles, manque de zones ombragées pour certaines ;
- les sanitaires insuffisants ou à entretenir, et plus encore après la pandémie du Covid-19 ;
- la réfection des peintures dans plusieurs écoles ;
- le problème de chauffage et d'isolation dans quelques écoles...

Le mobilier scolaire dans les classes et autres locaux est très disparate et quel-

quefois vétuste et mal adapté. Des remplacements devraient être programmés à court et moyen terme. Les matériels de reprographie, d'audiovisuel et d'informatique sont généralement suffisants sauf dans quelques cas.

Beaucoup de problèmes d'éclairage, de chauffage, de ventilation très souvent inexistante. L'acoustique des locaux (insonorisation) pose quelquefois problème.

Propositions

Dans certaines écoles, l'utilisation de logements d'instituteurs vacants, à réhabiliter, permettrait d'augmenter la surface utile pour quelques écoles.

La gestion centralisée de 445 écoles n'est-elle pas un problème pour la réactivité ?

Les directrices et directrices des écoles estiment, pour la plupart, passer beaucoup de temps à faire des demandes de travaux et surtout à les renouveler, souvent sans succès. Ces demandes sont parfois suivies d'une visite, à plus ou moins longue échéance, pour constat et sans retour pour exécution.

Ne faudrait-il pas comme dans les collèges, affecter des agents d'entretien (des régies centralisées ?) pour un ou plusieurs établissements dont les demandes de travaux petits ou grands peuvent demeurer plusieurs mois voire plusieurs années sans réponse ?

Assurer la sécurité des élèves et du personnel

Le Plan Particulier de mise en Sécurité, inscrit dans le Code de l'Éducation est de la compétence et de la vigilance des DDEN, peu présents à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône. Le PPMS définit trois objectifs :

- Assurer en permanence la protection adaptée des citoyens.
- Développer une culture de la vigilance.
- Permettre une réaction rapide et coordonnée.

Sécurité intérieure : l'obligation de tenir à jour le registre de sécurité est le plus souvent respectée dans les écoles de Marseille. L'affichage du plan d'évacuation, fourni par la mairie n'est pas toujours visible. L'exercice d'évacuation est effectué au moins une fois par an. Les visites de la commission locale de sécurité ou de la commission départementale de sécurité, sont programmées tous les 5 ans. Les commissions de sécurité passent plus ou moins régulièrement en fonction des écoles.

Lorsque la sécurité des usagers est engagée, les interventions sont souvent traitées rapidement.

La vérification annuelle des extincteurs est souvent réalisée, mise en place et validation (mise à l'essai par des exercices) du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) contre les risques majeurs et PPMS contre les risques d'intrusion et d'attentats.

Dans toutes les écoles visitées, le problème du PPMS a retenu l'attention. **Les directeurs et directrices affirment être incompetents pour élaborer un protocole rigoureux et demandent que des spécialistes viennent le réaliser avec eux. Des formations sont très souvent sollicitées par les directeurs et directrices.**

Il faudrait des aides à la mise en place d'exercices de sécurité et à la rédaction de procédures. Problèmes récurrents d'organisation des PPMS et autre exercice de confinement : sonnerie non entendue, alarmes pas suffisamment audibles et non différenciées, pas de fermetures internes des classes. Ceci est sans doute dû à l'organisation des bâtiments parfois sur plusieurs étages, avec des cours très petites, et des sorties directement sur la rue.

Sécurité extérieure : demande d'un ralentisseur pour ralentir les voitures roulant à très vive allure devant la sortie de l'école.

Les interphones et visiophones, qui équipent la plupart des écoles, évitent de nombreux déplacements aux directrices et directeurs. Même si dans quelques cas certains manquent ou sont défectueux.

Les panneaux de signalisation ne sont pas toujours présents ; revoir certains passages protégés, limitation de vitesse, ralentisseurs, aire de stationnement des voitures. Le dispositif de sécurité extérieur est souvent insuffisant. Le stationnement sauvage met en danger les familles. Certaines écoles sont peu protégées, des intrusions sont nombreuses.

Insuffisance des moyens pour la santé et l'hygiène

Dans les écoles, la visite des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale porte sur l'hygiène. Si les problèmes de sécurité sont souvent traités en urgence, ceux afférents à l'hygiène nécessitent aussi une intervention rapide, et celle-ci n'est pas toujours prise en compte rapidement. Ainsi dans un nombre important d'écoles sont signalés

des cafards, blattes, punaises, souris voire rats. « Allo Mairie » enregistre des demandes d'intervention sans effet.

Notons aussi des demandes récurrentes de papier toilette et de savon pas toujours satisfaites dans des délais raisonnables.

Des locaux de certaines écoles, pas toujours bien isolés sont trop froids ou trop chauds selon les saisons.

Médecine scolaire

Cette activité est sous la tutelle de l'Éducation nationale. Le manque de médecins scolaires s'accroît au fil des ans et n'épargne pas les écoles de Marseille, c'est un constat récurrent dénoncé avec vigueur par les directeurs et directrices d'écoles qui constatent ce déficit préjudiciable au dépistage, à la prévention de la maltraitance, à l'éducation à la santé, voire à l'accueil des enfants handicapés. Il semble nécessaire de quantifier le déficit de médecins scolaires et évaluer les besoins urgents pour mettre en œuvre des actions précoces avec les élèves en difficulté. Il semble que les bilans seraient réalisés pour les élèves de 5 et 6 ans en particulier par des infirmières scolaires.

La médecine scolaire est donc peu présente, en général, sauf en maternelle où la PMI fait encore son travail mais elle dépend du département. La précarité sociale, de nombre d'écoles de Marseille, peut accroître les risques sanitaires et le non-recours aux soins. Cette médecine scolaire ne bénéficie pas des ressources humaines suffisantes pour assurer sa mission, en particulier, dans les quartiers difficiles de Marseille.

Des infirmières font parfois, seules, les dépistages de vue et ouïe. Ce service d'hygiène scolaire instauré en 1945 est aujourd'hui de plus en plus inexistant pour tous les élèves durant leur scolarité obligatoire. Les objectifs pour la santé des élèves se sont multipliés, mais le nombre de médecins scolaires est en diminution constante. Il conviendrait d'organiser des actions de prévention signalées dans quelques écoles à l'initiative des infirmières scolaires et des équipes éducatives soucieuses de l'état de santé des élèves. La carence en médecins scolaires menace la qualité et l'égalité du dépistage précoce et de la prévention. Les DDEN souhaitent que soit rétablie une véritable médecine scolaire de prévention dans le cadre d'un droit à la

santé pour tous afin de contribuer à la réussite scolaire.

Des locaux trop étroits pour la restauration scolaire

Le service de restauration n'est pas obligatoire, mais dès lors qu'il existe, il doit accueillir tous les enfants que les parents veulent inscrire. Ce service fait partie des missions du DDEN (voir le Code de l'Éducation). Ainsi, nous avons pu visiter des cuisines, lors de nos visites en fin de matinée. Nous avons pu rencontrer la « cantinière » et le personnel de la mairie affectés au service. Lors de ces visites, nous avons demandé à Mme Casanova, Maire adjointe à l'éducation, de partager le repas avec les enfants.

La restauration scolaire n'est pas de la compétence de l'Éducation nationale, mais de la ville de Marseille pour les écoles du premier degré.

La confection des repas est assurée par un prestataire extérieur, la SODEXO. Cette restauration est globalement équilibrée au dire des personnels et au vu des repas que nous avons pris et payés.

Les conditions d'accueil ne sont pas toujours satisfaisantes car les espaces de restauration sont très souvent trop petits et nécessitent plusieurs services dans nombre d'écoles.

Le bruit est assourdissant du fait de la présence de nombreux enfants en même temps. La restauration n'est pas une vraie détente en milieu de journée.

Les personnels, souvent non-formés ne sont pas en nombre suffisant et souvent non remplacés lors des absences. Les normes d'encadrement ne sont pas toujours respectées (en maternelle, 1 pour 14 et 1 pour 18 en primaire).

La fréquentation de la restauration scolaire est importante dans nombre d'écoles. Le temps moyen d'un élève pour prendre son repas est de 15 à 20 minutes voire moins. La « cantinière » occupe une place prépondérante au sein de l'équipe.

Double pilotage des personnels

Le pilotage à deux têtes « Éducation nationale » avec le directeur ou la directrice et « municipal » avec la « cantinière » semble généralement poser un problème. On a là des situations complexes difficiles à gérer du fait d'interprétations divergentes des devoirs et obligations de

chacun. La gestion déconcentrée par circonscription scolaire de l'Éducation nationale autour des IEN n'a pas d'équivalent au niveau du personnel municipal où l'on perçoit une gestion hyper centralisée des 445 écoles. La vie de l'école peut être impactée par cette gestion asymétrique des personnels éducation ou municipaux. Ne faut-il pas réfléchir à une nouvelle gouvernance de l'école primaire ?

Personnels Éducation nationale

Nous avons pu observer deux types d'écoles, celles où l'entretien ne semble pas prioritaire, souvent au nord de Marseille et d'autres établissements scolaires mieux entretenus dans un environnement urbain plus agréable. Cette disparité et ces abandons sont-ils liés aux différences sociales de ces quartiers ? C'est une impression ressentie. Cependant les personnels d'éducation sont également investis dans ces deux types d'écoles où l'on perçoit une absence de mixité sociale. Pour les personnels, les uns sont confrontés à des familles qui se comportent en clients d'une école et à leur service et pour d'autres dans les quartiers délaissés par les commerces, parfois les transports ou d'autres services publics, là, l'institution scolaire reste un lieu commun où la communauté éducative se sent respectée par les parents. L'urbanisme disparate de Marseille impacte la mixité sociale et l'institution scolaire.

Personnels municipaux

Rôle prépondérant de la « cantinière » présentée comme la responsable du personnel communal.

Les ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) sont chargés d'apporter une assistance technique et éducative, elles ou ils sont acteurs du développement de l'élève, aux côtés des autres personnels de l'éducation. Membre de la communauté éducative, l'ATSEM est un métier spécifique : cette fonction est placée sous une double hiérarchie : l'Éducation nationale et la ville de

Marseille. Mais dans cette ville, les ATSEM, sous la responsabilité presque exclusive de la « cantinière » sont le plus souvent affectés des tâches d'entretien des locaux.

L'appartenance des ATSEM à la communauté éducative officiellement reconnue en mars 2018 n'est pas toujours reconnue dans les écoles de Marseille. Ces ATSEM sont souvent sollicités pour, prioritairement, remplacer d'autres personnels municipaux. Ces tâches multiples génèrent une fatigue importante. Se pose ici la question essentielle de l'intégration de ces personnels indispensables en maternelle à la communauté éducative.

Accueil des handicapés

Pour les DDEN, le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'école est le lieu d'éducation des enfants en situation de handicap.

Des accès pour handicapés restent à réaliser dans certaines écoles.

A priori, selon nos retours, les AESH ne manquent pas. Quelques écoles scolarisent un nombre important d'enfants en situation de handicap. Cela peut poser problème et nécessite une meilleure répartition dans les écoles ou dans les classes. Cependant, l'élève a droit à un parcours scolaire continu et adapté dans l'école ou dans un établissement scolaire le plus proche de son domicile. On mentionne trois AVS dans une seule classe. Mais aussi, on remarque que les AVS ne possèdent pas toujours la formation nécessaire pour l'intégration scolaire de ces jeunes handicapés.

Transports scolaires

Pas de transports scolaires pour se rendre à l'école du fait de nombreuses implantations. La municipalité finance de façon uniforme les classes pour les sorties scolaires. Remarquons aussi que dans les transports urbains, les enfants de moins de 6 ans bénéficient de la gratuité en famille et payent lors des déplacements scolaires.

Répondre aux besoins immédiats et d'avenir

Notre fonction de DDEN est nécessaire au fonctionnement de l'École nous ont dit l'ensemble des directrices et des directeurs d'école de Marseille qui découvriraient nos missions officielles et notre engagement. Nous les remercions pour leur accueil bienveillant et leur disponibilité confiante qui nous ont permis d'être en prise directe avec leur activité quotidienne au service des élèves. Ils ont intégré notre engagement pour veiller aux bonnes conditions d'installation et d'environnement de l'école. Ils et elles souhaitent aussi nous aider à recruter et nous font déjà remonter des demandes. Notre fonction, c'est d'abord notre implication, pas toujours connue, auprès des écoles, ici dans les Bouches-du-Rhône et particulièrement à Marseille. Cette fonction est de plus en plus nécessaire dans cet environnement éducatif local où les problèmes sont prégnants depuis des années, problèmes que nous aurions pu et dû signaler. Nous ressentons notre absence dans la vie des écoles de Marseille comme un manque au regard des problèmes de plus en plus complexes qui se sont accumulés au cours des années. Nous aurions pu en alerter les services de l'Éducation nationale et/ou de la ville avec une exigence de neutralité et d'impartialité. Notre bénévolat altruiste exclut l'amateurisme et exige disponibilité, indépendance et compétence pour aider toutes les composantes à résoudre les difficultés et les problèmes que nous avons relevés dans nos rapports de visites sans vouloir incriminer telle ou telle partie qui aura à cœur de trouver les solutions qui s'imposent et les moyens nécessaires pour assurer la pérennité du service publique laïque d'éducation.

Conformément à nos statuts, la Fédération nationale des DDEN est résolue à aider à recruter à réorganiser notre Union des Bouches-du-Rhône pour former ses membres, assurer leur indépendance et leur crédibilité en tant que médiateur au service du seul intérêt des enfants. ■

Les discours ne suffiront plus

Les rapports de visites que nous avons effectués ont été remis avec la synthèse : à la DGESCO au ministère, au DASEN des Bouches-du-Rhône et à la maire-adjointe de la précédente municipalité de Marseille. Ainsi, la mission originelle et officielle des DDEN a été rétablie auprès des autorités académiques avec la nomination de notre nouvelle représentante au CDEN. La synthèse des visites et les 371 rapports seront remis officiellement à la nouvelle équipe municipale dès la rentrée de septembre.

Nous n'avons pas, volontairement, voulu illustrer ce document par souci d'objectivité et pour ne pas instrumentaliser des problèmes qui portent localement préjudice à l'image de l'École publique laïque de toutes et tous. ■